Annexe supplémentaire 3 : Emplacement du site par rapport aux territoires protégés



Le terrain est situé à 60 mètres de sites protégés - mais en est séparé par l'Autoroute A6 - une ZNIEFF de type I : Gravières de Gurgy

- d'une ZNIEFF de type II - Vallées de l'Yonne et de la Baulche et forêts autour d'Auxerre

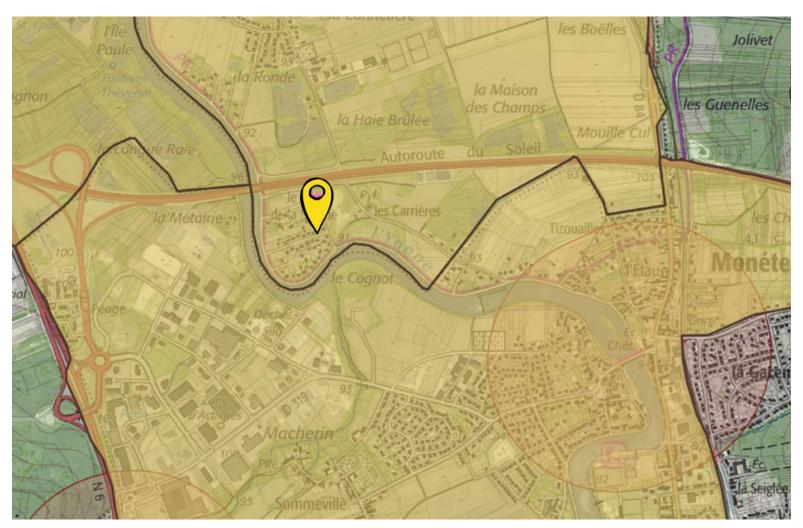
Aucun Parc Naturel National ou Régional ne se trouve dans un rayon de 10 km.

Annexe supplémentaire 3 : Emplacement du site par rapport aux territoires protégés



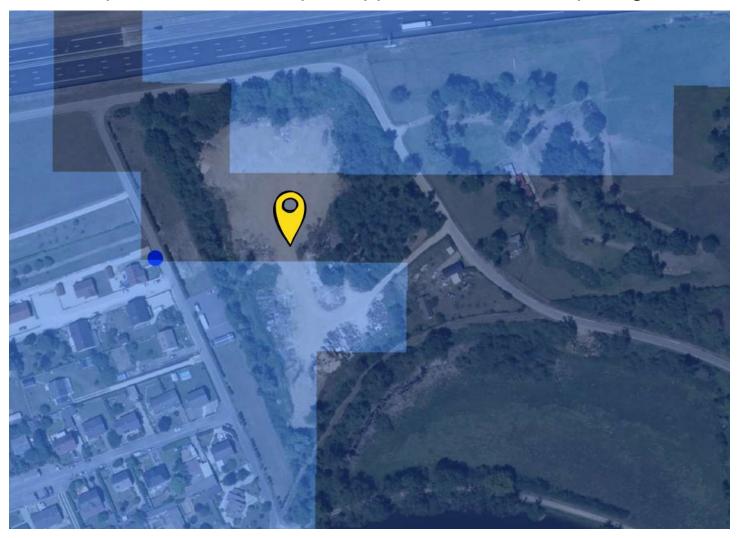
Le terrain est situé à 4,25 km de la Vallée de la Biche - soumise à un Arrêté de protection du biotope.

Annexe supplémentaire 3 : Emplacement du site par rapport aux territoires protégés



Le terrain est dans une zone de site classé : zone de présomption de prescription de site archéologique.

Annexe supplémentaire 3 : Emplacement du site par rapport aux territoires protégés



Une probabilité forte et très forte de zone humide est présente sur le terrain